SAMSAH du chablais - LADPAT (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)

Adresse	1 avenue de thuyset 74200 THONON-LES-BAINS
Tel	04 50 70 81 41
Mail	samsah.chablais@ladapt.net
Internet	https://www.ladapt.net/etablissement-service-auvergne-rhone-alpes-haute-savoie-et-savoie
Description	Missions :

Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par le décret du 15 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Samsah et Savs et de la délibération de la commission permanente n°CP-2019-0247 déclinant la réglementation en tenant compte de la politique départementale.

L'équipe du SAMSAH est pluridisciplinaire et composée de :

médecin, infirmières, ergothérapeutes, psychologue, neuropsychologue, conseillère en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés et secrétaire.

L'accompagnement médico-social mis en œuvre, par les professionnels, a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, professionnels, l'accès aux droits et à l'ensemble des services proposés sur le territoire.

Le SAMSAH accompagne des adultes dont les déficiences et/ou les incapacités rendent nécessaires des propositions adaptées à leurs besoins, une assistance et/ou un accompagnement pour tout ou partie des actes de la vie quotidienne, un apprentissage à l'autonomie.

Chaque bénéficiaire peut disposer :

- D'une coordination médicale, paramédicale, sociale et éducative,
- D'évaluations pour la mise en œuvre d'aides techniques, de moyens de compensation et/ou d'aménagements,
- D'un soutien à l'autonomie pour faciliter l'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs,
- D'un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire ou professionnelle,
- D'un maillage avec un réseau de partenaires de proximité,
- D'un appui auprès des aidants familiaux

Critères de prise en charge :

Le SAMSAH accompagne des adultes porteurs d'une cérébro-lésion

(traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral, tumeur cérébrale évolutive, pathologie neurologique évolutive) avec ou sans pathologies associées entrainant des troubles cognitifs et/ou moteurs et/ou des addictions.

Le SAMSAH accueille des personnes domiciliées dans le Chablais et orientées par la CDAPH (Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Les personnes doivent être âgées de plus de 20 ans (possibilité de 18 à 20 ans sur dérogation).

Limites des interventions :

L'accompagnement du SAMSAH est temporaire et s'arrête lorsque les besoins de la personne évoluent vers d'autres relais mis en place ou qu'ils ne peuvent plus être seulement pris en charge par le SAMSAH (orientation vers un établissement spécialisé).

Horaires	Lundi au vendredi: 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Maj	28/07/2025
Thèmes	Emploi/Insertion, Handicap, Lien social, Accès aux droits